

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Karine Chenard	Numéro de permis 2015241	Date d'inspection Le 09 mars 2022	
Nom de l'établissement Garderie Les P'tits Acadiens		Numéro de téléphone (506) 727-1819	
Adresse 38 rue Portage Caraquet NB E1W 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les règlements de santé publique sont maintenus.
- À la suite de la vérification de 7 dossiers des membres du personnel, 3 documents demandent à être complétés.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Les médicaments sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.
- Pendant la surveillance du changement de couches, quelque point est vérifié en autre:
 - L'affichage, aux lieux réservés au changement des couches, la procédure applicable;
 - Vérification que chaque enfant appartenant un espace individuel est prévu pour les couches, les crèmes et les lingettes de chaque enfant.

Pendant ma surveillance, j'ai pu observer des changements de couches et le temps de dîner. Les enfants ont mangé des crêpes et des bananes.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 09 mars 2022

Date

original signé par
Amélie Poirier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 mars 2022

Date